

I- LA FORMATION ANIMATEUR FEDERAL spécialité BOWLING

La formation Animateur Fédéral est une formation à but pédagogique. Elle répond à un besoin de structuration des clubs et d'encadrement exprimé par les licenciés et/ou le club dans lequel évolue le futur formé. Elle est aussi liée à une attente des encadrants actuels afin de les seconder dans leurs tâches d'enseignant au sein des écoles et/ou écoles club.

1-1- Description

L'Animateur Fédéral est le premier niveau de formation des diplômés fédéraux. L'objectif principal de ce diplôme est de permettre à l'animateur de mettre en place des séances d'initiation au bowling à l'attention des publics non licenciés et des publics débutants. A la fin de sa formation initiale, il aura les compétences d'accompagner le joueur vers une pratique sportive.

La maîtrise des fondamentaux (techniques, réglementaire, pédagogique, scientifique) est indispensable à son action d'encadrement. Les capacités à accueillir son public et à organiser sa pratique sont des qualités indispensables pour être animateur et accompagner les licenciés débutants dans leur pratique sportive.

1-2- Les rôles de l'animateur fédéral spécialité bowling

Le rôle de l'animateur est identifié à travers un référentiel de compétences. Il doit :

Etre capable d'ANIMER :

- Accueillir les différents publics
- Se présenter
- Identifier les caractéristiques des publics (enfant, adolescent, adulte, senior, handicapé)
- Présenter les objectifs
- Sensibiliser aux valeurs du sport
- Développer sa capacité à aller vers les autres

Etre capable d'ENSEIGNER :

- Initier à la pratique du bowling en toute sécurité
- Concevoir des situations d'apprentissage
- Valider la quille jaune à des non licenciés et des licenciés

Etre capable d'ORGANISER :

- Assurer la sécurité des pratiquants dans la pratique
- Préparer et mettre en place une séance pédagogique
- Préparer son matériel

Etre capable d'ENTRAINER :

- Evaluer les qualités physiques de ses licenciés
- Evaluer les qualités cognitives de ses licenciés

1-3- Pré requis

Pour accéder à la formation d'assistant instructeur, la personne désireuse de se former doit :

- Etre licencié auprès de la FFBSQ
- Etre âgé(e) de 16 ans
- Etre titulaire de la quille orange du passeport sportif



La quille orange :

L'obtention de la quille orange est le pré requis technique indispensable à l'inscription de la formation d'assistant instructeur.

Objectifs :

- **Savoir lancer une boule sur la piste après une approche équilibrée en touchant la quille 1**
- **Appréhender les trajectoires.**

Pour certifier sa quille orange, le licencié doit être capable de :

- Réaliser une approche synchronisée avec position d'équilibre à la ligne de faute et un lâcher régulier
- Jouer sur deux repères de visée différents (Approche de la ligne de jeu)
- Connaître les systèmes de fermeture
- Connaître la géométrie de la piste.

La certification consiste, pour le licencié, à :

- Toucher au moins 10 fois la quille 1, sur deux parties
- Réaliser des décalages à droite et à gauche de la poche.

Elle est réalisée par les instructeurs ou les moniteurs.

Ce pré requis est l'unique dispositif fédéral qui garantit un minimum de compétences techniques et de savoir-faire dans la pratique du bowling. Sans celui-ci, les capacités à enseigner et à entraîner du référentiel de compétences ne peuvent pas être atteintes.

1-4- Demande d'Equivalence

S'il en fait la demande, le titulaire de la quille verte avec une expérience d'encadrement sur une saison sportive de pratiquants licenciés, attestée par le Président du club ET le coordonnateur de l'ETR ou le responsable ERJ de la Ligue régionale à laquelle il est rattaché, peut se voir remettre le diplôme d'Animateur fédéral.

Pour cela, le demandeur effectue les démarches suivantes :

- Une demande d'équivalence est disponible auprès de l'ETR
- Le demandeur remplit la demande d'équivalence
- Le demandeur fournit les documents demandés
- Le demandeur fait attester sa demande d'équivalence par le coordonnateur ETR de la Ligue Régionale à laquelle il est rattaché
- Le demandeur envoie sa demande auprès de la FFBSQ